

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1823

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Travert,
Mme Untermaier, Mme Valter et M. Tourret

ARTICLE 28

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« délivrance de la décision relative »

les mots :

« prise des décisions relatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel